



fonds social

publié le 17/02/2014

Les familles et les élèves qui éprouvent des difficultés financières durables ou passagères peuvent demander une aide.

Celle-ci est accordée sous conditions de ressources et elle est étudiée par la commission du fonds social, qui se réunit environ une fois par mois.

Si vous éprouvez des difficultés à faire face à certaines dépenses liées à la scolarité de votre enfant, n'hésitez surtout pas à nous le faire savoir. Nous sommes là aussi pour vous aider, même partiellement.

Portfolio



Document joint

 [formulaire_fonds_social](#) (PDF de 18.5 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.